

## Fiche de mesures complémentaires Covid-19

## FAUCHAGE – DEBROUSSAILLAGE – ENTRETIEN DES DEPENDANCES VERTES

Gestes barrières à respecter et mesures de distanciation physique à mettre en œuvre :

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



## Autres mesures :

- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

Les opérations de fauchage, débroussaillage, ou plus généralement l'entretien des dépendances vertes sont effectuées en respectant les consignes habituellement en vigueur, toutefois complétées par les mesures précisées ci-après qui permettent de respecter les gestes barrières.

L'adaptation des modes opératoires de balisages programmés au contexte Covid-19 ne doit en aucun cas conduire à enfreindre la doctrine actuelle relative au risque constitué par la circulation routière qu'elle soit d'ordre réglementaire (Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière) ou d'instructions internes (ex : non dételage des FLR).

Dans le cas d'une utilisation partagée d'outils, de matériels ou d'engins, prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs.

Sur l'utilisation des véhicules de service, se référer à la fiche sur les situations communes.

Cette fiche vise à permettre la réalisation des opérations de fauchages nécessaires pour la viabilité du réseau et en particulier lorsque la sécurité des usagers peut être en cause (gêne à la circulation, masques sur la signalisation, menaces de chutes de branches...).

Afin de faire face ponctuellement à des situations de travail nécessitant de se trouver à moins d'un mètre d'un collègue, les agents sont dotés de masques. Ils doivent les porter obligatoirement pour toute situation de travail nécessitant de se trouver à moins d'un mètre d'un collègue.

Activités	Mesures complémentaires
<p><b>Préparation du chantier</b></p>	<p>Lors de la préparation en amont du chantier, les plans de balisage et la méthodologie devront faire l'objet d'une attention particulière au regard du risque de transmission du Covid-19 et de l'application des mesures complémentaires. Ils tiendront également compte du changement éventuel des conditions de trafic et de circulation.</p> <p>Il est notamment organisé en amont la disponibilité d'un nombre de véhicules suffisants pour permettre la distanciation physique et prévoir un stock suffisant de lingettes virucides pour assurer la désinfection des véhicules. Des moyens complémentaires (agents accompagnateurs, véhicules) doivent, si nécessaire, être prévus pour assurer le transfert des agents</p> <p>Sur l'utilisation des véhicules de service, se référer à la fiche sur les <u>situations communes</u>.</p> <p>L'opérateur des engins de fauchage procède à la désinfection de l'ensemble des parties qu'il sera amené à manipuler lors du chantier. Il en est de même vis-à-vis de tout outillage portatif, mécanisé ou non.</p>
<p><b>Réalisation des opérations</b></p>	<p>Les balisages éventuels seront faits en appliquant les mesures de la fiche spécifique au balisage de chantiers.</p> <p>Durant l'opération, les agents seront seuls à bord de chaque engin.</p> <p>Les opérations réalisées à pied seront faites en respectant une distance supérieure à 1 m entre deux agents. Si ponctuellement l'intervention nécessite la proximité de deux agents à moins d'1 m (ex : manipulations de lourds branchages) les agents doivent alors porter un masque pendant toute l'opération.</p>
<p><b>Préparation du matériel</b></p>	<p>La préparation des engins de fauchage et débroussaillage en atelier peut mobiliser plusieurs agents, notamment lors de la mise en place des outils. Par ailleurs, les prestations en atelier requièrent du petit outillage susceptible de passer fréquemment de mains en mains. Le port du masque est alors nécessaire.</p> <p>Cette phase amont requiert donc une attention très particulière (d'autant que l'espace de travail est moins ouvert) et une adaptation détaillée des modes opératoires, à valider en CHSCT local.</p>